



RESIDENCES DAR SAADA S.A

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

EN DATE DU 30 AOUT 2022

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Conseil d'administration sur l'émission obligataire d'un montant de 133.000.000,00 DHS par placement privé décidée par le conseil d'administration en date du 29 septembre 2020 prend acte du contenu dudit rapport et confère au Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserve au titre de cette opération.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au président avec faculté de délégation, ainsi qu'à tout porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION